

**N° 100-2022**

**DECISION DU MAIRE**  
**Versement d'un acompte de 30% aux commandes à la société FASTE Scènes**  
**Mobiles**

Le Maire,

Vu l'article L.2122-22 du Code des Collectivités Territoriales,  
Vu la délibération 13-2022 du 19 février 2022 portant élection du Maire,  
Vu la délibération 18-2022 portant délégation du Conseil municipal au Maire ou à son représentant en vertu de l'article L.2122 du Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant la demande de la société FASTE Scènes Mobiles représentée par Monsieur BORDIER Guillaume, pour le versement d'acomptes sur 3 commandes de la commune pour l'installation de scène pour le 2 juillet 2022 dans le cadre du Festival des Mascarets.

DECIDE, de verser un acompte de 30% aux commandes à la Société FASTE Scènes Mobiles, pour un montant global de 4315,00 € HT soit 5178,00 € TTC.

Détail selon les devis et commandes joints en annexes :

-Versement n°1 : Montant commande = 1294,50 € TTC ; Montant acompte = 1553,40 € TTC

- Versement n°2 : Solde de la commande à réception de la facture finale = 3020,50 € TTC ; Montant acompte = 3624,60 € TTC

Fait à Pont-Audemer le 23 mai 2022

Le Maire,



The seal is circular with the text 'MAIRIE DE PONT-AUDEMER' around the top and 'EURE' at the bottom. In the center, there is a coat of arms featuring a castle tower and a sun.

Alexis DARMOIS



Ville de Pont Audemer  
Monsieur Guillaume Bordier  
Canteleu le lundi 28 Février 2022

Monsieur,  
Nous faisons suite à votre récente correspondance, et nous vous invitons à prendre connaissance des informations faisant l'objet de votre demande.

Thème	: Concert Mascaret
Lieu de production	: Pont Audemer
Date de production	: le samedi 02 juillet 2022
Date d'arrivée sur les lieux de production pour installation	: le samedi 02 juillet 2022 à 07 heures 00
Date d'installation scène mobile	: le samedi 02 juillet 2022 : 07 heures 00 à 08 heures 30
Date d'installation scène 6x6	: le samedi 02 juillet 2022 : 8 heures 30 à 10 heures 30
Date de démontage	: le samedi 02 juillet 2022 à partir ????

DESIGNATION	MTHTJ	QTE	MTHT
Dispositif Technique complet comprenant ; <b>STAGECAR IV scène mobile couverte 62 m<sup>2</sup></b> comprenant : (Ouverture 9,00m – profondeur 7,50 m) Hauteur du sol : jusqu'à 1,05m Charge au toit : 400 kg en charge répartie Garde-corps – arrière et côtés arrière 2 Escaliers accès avec rampe – Fond de scène noire - jupe de scène noire	1 800,00	01	1 800,00
<b>Dimension sur route convoi complet : Hauteur 3,50m x longueur 17,50m x largeur 2,50m</b>			
<b>Scène 6,00 x 6,00m comprenant ;</b>			
Podium scène EUROPAC 500 (2,00mx 1,00m) antidérapant noir	15,00	15	225,00
Podium scène EUROPAC 500 (2,00m x 0,40m) antidérapant noir	15,00	02	30,00
Jeux de 4 pieds télescopiques 40/60 cm	02,00	15	30,00
Escalier d'accès scène	15,00	02	30,00
Jupe de scène contour noir traitement M1 MPF	80,00	01	80,00
Garde-corps (Longueur 2,00m) avec fixation	15,00	08	120,00
Ossature aluminium pour couverture bâchée opaque 36.00 m <sup>2</sup> Haut 4,00m	600,00	01	600,00
Pied élévateur forte charge pour installation et démontage FANTEC capacité de charge 450kg)	90,00	02	180,00
02 Techniciens pour transport installation/ Démontage (charges sociales incluses)	440,00	02	880,00
Transport poids lourd (véhicule adapté) 02 aller/retour	340,00	01	340,00
MTHT			4 315,00
TVA 20,00%			863,00
TOTAL TTC (en Euro)			5 178,00

A Charge de l'organisation :  
Gardiennage professionnel sur toute la période de location.  
02 +04 Roads pour installation et démontage de nos matériels

Validité de cette offre : 20 mars 2022  
Validation de cette offre : bon de commande  
Acompte Réservation : 30% soit la somme de : euros par virement bancaire  
Règlement solde : le 01 juillet 2022 par virement bancaire

Bien Cordialement  
Le PDG  
Monsieur SAGOT Rémi





Accusé de réception en préfecture  
027-200077329-20220523-100-AU  
Date de télétransmission : 24/05/2022  
Date de réception préfecture : 24/05/2022